

DÉLÉGATION MOYENS ET RESSOURCES
Direction des Affaires juridiques
et de la commande publique
Service Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2013

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| - Patrick YOU | à | Marie-Noëlle MANDIN |
| - Francis LUCAS | à | Stéphane IBARRA |
| - Anne VALIN | à | Charlotte LEYDIER |
| - Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| - Maryse SOUCHARD | à | Patrick DINEL |
| - Louise-Michèle GADY | à | Yann HELARY |
| - Luc ROY | à | Mathieu DURQUETY |
| - Anne AUBIN-SICARD | à | Jacques BESSEAU (questions 17 à 45) |
| - Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Michèle PELTAN |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 27 mars 2013.

M. PELTAN interroge Monsieur le Maire sur les propos relatifs au logo de la Ville. Elle rappelle qu'une vérification devait être faite.

Monsieur le Maire indique que son intervention ne faisait pas état d'un chiffrage ; à titre d'information, il précise donc que la création du logo de la Ville a fait l'objet d'un marché complémentaire pour un coût inférieur à 10 000 €.

Le procès-verbal étant adopté, il fait l'intervention suivante :

« Ce soir, notre conseil examine plusieurs délibérations qui mettent en lumière une thématique principale et qui est d'actualité, c'est l'ensemble des dispositions et réflexions qui concernent le commerce yonnais et son développement sur le territoire.

Souvent abordée, cette thématique est parfois mal connue de nos concitoyens, parfois sujette à incompréhension voire à polémique aussi.

Pourtant la Ville fait beaucoup en direction de ses commerces et pour le développement commercial de la Ville, véritable source d'attractivité et de vitalité, notamment pour le cœur de ville.

Angie LEBCEUF reviendra largement sur cette thématique.

Mais d'ores et déjà on peut dire que les actions de la Ville, traduites par les délibérations de ce soir, viennent conforter et accentuer le soutien aux commerces de proximité, qu'il s'agisse de modalités et de facilités en direction des commerces impactés par les travaux du centre-ville ou qu'il s'agisse de difficultés liées à la conjoncture économique.

Si le premier point est de notre fait puisqu'il concerne la décision politique de moderniser et d'embellir le centre-ville, la situation économique nationale ne l'est pas : pour autant, même si cela ne relève pas de notre compétence en propre, nous avons décidé d'aider les commerces en leur attribuant des fonds qui leur permettent ainsi de passer cette période délicate et sauvegarder les emplois menacés ! Nous le faisons, via ORYON, comme nous menons aussi des actions en faveur du développement local et de l'animation commerciale... c'est environ 300.000 euros, soit 120 000 euros supplémentaires affectés par la Ville, non seulement aux animations diverses et variées en termes de promotion, d'animation et d'accompagnement des commerces, mais aussi pour aller chercher des enseignes nouvelles qui seront et sont déjà attirées par la Ville grâce à l'action de modernisation engagée, qui se voit ici mais se sait désormais partout en France.

Pour ce qui est précisément des travaux, je rappelle une nouvelle fois (afin de tordre le cou à une idée fausse) que la Ville a mis en place une Commission de Règlement à l'Amiable (CRA). Elle a été présentée notamment aux commerçants et en comité de suivi place Napoléon pour faciliter les démarches de demandes d'indemnisation dans le cadre de préjudice lié aux travaux.

Cette commission est le fruit d'une volonté politique qui permet d'accélérer les demandes et de réduire considérablement les délais par rapport à une procédure classique qui pourrait prendre des années devant les juridictions. Cette commission est officielle, transparente, présidée par un magistrat du Tribunal administratif et permet d'instruire les demandes au vu des préjudices réellement subis et constatés dans les comptes.

Vous verrez aussi que, via le FISAC, nous aidons directement au financement des projets de rénovation des enseignes en matière de décoration, d'accessibilité, de sécurité... avec le dossier de ce soir ce sont 5 projets (3 pentagone, 2 hors pentagone) qui sont accompagnés pour une enveloppe totale prévue de 150 000 euros portés à égalité avec l'Etat !

Cette initiative visant à rendre l'outil de travail commercial plus agréable et plus performant va de pair avec la volonté municipale d'instaurer une nouvelle qualité urbaine, dans la logique de la charte architecturale et paysagère.

De plus, pour qu'un développement commercial soit cohérent à l'échelle du territoire, il faut le structurer et mieux appréhender l'accueil et le positionnement des enseignes commerciales.

C'est l'objet de la délibération qui traduit l'aboutissement de la réflexion autour d'un schéma de développement commercial que nous proposons ce soir. Il pourra ainsi s'intégrer parfaitement dans le volet commercial du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Yon et Vie.

Nous avons opté pour un équilibre commercial au sud (Sud-Avenue), au nord (Les Flâneries) et au centre (le centre-ville) ainsi que dans les quartiers de vie (Bourg, Garenne, St-André...).

Au stade de notre développement, nous devons éviter une extension anarchique des enseignes, peu opportune, qui multiplierait les pôles commerciaux secondaires, nuirait, au final, à l'activité elle-même et aboutirait à gérer d'ici quelques années des « friches » commerciales un peu partout.

La législation, ou plutôt devrais-je dire, la « déréglementation » orchestrée ces dernières années en matière d'équipement commercial incite les territoires à mieux s'organiser. Mieux s'organiser pour que soient clairement identifiées les zones de développement commercial et que cessent de se multiplier des surfaces commerciales dans des îlots souvent « chèrement » acquis, où la spéculation va bon train, alors que ces fonciers gagneraient fort logiquement à recevoir de l'habitat, de l'artisanat, de l'industrie ou des activités tertiaires.

Notre département est celui dont l'équipement commercial au mètre carré par habitant est l'un des plus importants : ce n'est pas en augmentant les surfaces qu'on augmente le pouvoir d'achat des consommateurs !

Nous souhaitons donc mieux organiser l'implantation commerciale, gage de durabilité et de qualité de vie, en ayant une vision globale et cohérente.

Enfin, pour que le diagnostic et les pistes de réflexions sur le développement commercial soient partagés par tous, nous nous appuyons sur la récente étude sur l'évolution commerciale de La Roche-sur-Yon : cette étude a été menée par la CCI, ce qui permettra à chacun d'en mesurer l'objectivité !

Vous pourrez y voir que notre ville n'a rien à envier aux autres villes de même taille et que nous n'avons pas à rougir de son développement commercial et de son évolution malgré les « Cassandres » qui annoncent régulièrement la mort du centre-ville !

Vous verrez notamment qu'un centre-ville ne meurt pas si l'on agit sur la qualité urbaine, son accessibilité, sur la densification de l'habitat en hyper-centre, sur la qualité de ses services publics... Bref, le cœur des villes moyennes bat aux rythmes des investissements, des actions développées avec et pour les commerçants.

Nous nous y sommes engagés durant tout le mandat et je maintiens que ne rien faire aurait été le plus confortable... mais aurait été suicidaire pour l'attractivité du centre-ville.

Mais pour investir, le nerf de la guerre reste l'argent !

C'est pourquoi, grâce à un budget maîtrisé, nos marges d'actions nous permettent d'envisager sereinement l'avenir et de porter les investissements du mandat sans grever notre budget et sans alourdir la pression fiscale. Preuve en est le CA 2012.

L'approbation du CA 2012 : comme il est de coutume nous devons l'adopter avant le 30 juin.

Comme je le disais à l'instant, continuer de développer des projets suppose des finances saines et un budget bien géré !

Dans un contexte national où il est beaucoup question de rigueur, de réduction de dépenses et de contraction des investissements, nous parvenons à développer notre investissement ... pour tous, pour demain, pour l'avenir.

Le CA 2012 soumis au vote ce soir vous permettra de voir ce qui a été effectivement réalisé durant l'année écoulée et témoigne, s'il en était besoin, du rythme des réalisations et de la bonne situation financière de la collectivité.

Les dépenses réelles d'investissements auront progressé de plus de 8 % entre 2011 et 2012 et les investissements s'établissent à 26 millions d'euros soit 9 millions de plus qu'en 2011 !

L'épargne brute est de plus de 15 millions, l'épargne nette de plus de 10 !

Soit une augmentation de 40 % qui permet de financer plus de 34 % de l'investissement.

La capacité de désendettement de la Ville est d'un peu plus de 4 ans !

Le résultat net comptable dégage un excédent de 9,7 millions.

A noter que les dotations de l'Etat dans le même temps baissent de 0,54 %.

Mais à noter une capacité à aller « chercher » des subventions extérieures notamment grâce à la région des Pays de la Loire.

A noter aussi que les nombreux chantiers dans la ville illustrent l'effort fait par la Ville en matière de rénovation et entretien du patrimoine : plus de 10,4 millions, soit + 70 %, le montant le plus élevé de ces dix dernières années !

Les opérations structurantes sont en hausse de 39 % avec plus de 14 millions.

Et je le répète, vous en êtes d'ailleurs tous convaincus : la gestion de la Ville est bonne à plus d'un titre.

Elle nous permet de dégager un autofinancement significatif que nous envierions pas mal de villes comparables.

Nous avons diminué notre endettement de façon considérable pour passer ce cap des travaux de modernisation de notre ville (sachez que nous terminerons ce mandat moins endetté que nous l'avons commencé) : ces travaux, contrairement à ce que certains laissent croire, n'entraîneront pas d'augmentation des impôts des ménages.

Mieux : tout le monde est bien obligé de reconnaître une gestion saine de nos finances locales. Nous pouvons aussi relever une stratégie payante pour les Yonnais qui nous a permis de mobiliser plusieurs dizaines de millions d'euros au profit de la Ville auprès de nos partenaires Europe, Etat et autres collectivités locales.

J'aurai l'occasion d'y revenir dans quelques temps. »

Puis-il donne la parole à **A. LEBOEUF**, adjointe aux finances, pour le premier point de l'ordre du jour.

1	SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

En 2004, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une réflexion sur le développement de son territoire à l'horizon 2015. Cette démarche, construite au fil du dialogue avec les habitants, a permis l'affirmation d'un projet de territoire ambitieux, articulé autour de 3 grands enjeux :

- penser une ville humaine ;
- s'appuyer sur les atouts patrimoniaux de la ville existante ;
- préparer la ville de demain.

Cette démarche, actuellement en cours, a clairement mis en exergue la composante structurante du territoire que représente le commerce et l'impérieuse nécessité d'en organiser le développement au vu de l'accélération du rythme des implantations commerciales. A ce titre, il est proposé que la Ville s'engage dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement commercial (art. R.751-19 du Code de commerce).

A. LEBOEUF présente un diaporama sur le développement commercial à La Roche-sur-Yon.

Elle rappelle que depuis 2004, la Ville s'est engagée dans une réflexion sur le développement du territoire à l'horizon 2015. Ce projet ambitieux, articulé autour de trois enjeux :

- penser une ville humaine,
- s'appuyer sur les atouts patrimoniaux de la ville existante,
- préparer la ville de demain,

met en lumière la composante structurante qu'est le commerce. La démarche proposée vise à l'élaboration d'un schéma à réaliser en trois étapes :

- un diagnostic sur la base des études existantes,
- la définition d'orientations de développement commercial,
- la définition d'un programme d'actions en faveur de ce développement.

Monsieur le Maire indique que ce schéma sera intégré au SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays Yon et Vie. Il ouvre le débat et donne la parole à L. CAILLAUD.

L. CAILLAUD estime regrettable qu'au travers de la présentation d'un sujet de cette importance, on tente de dénier à l'opposition sa capacité à comprendre et appréhender ces enjeux majeurs pour le développement de la ville.

S'il juge très intéressant d'avoir fait appel à l'expertise de la CCI, dont il salue la qualité d'analyse, qui connaît bien le terrain plutôt qu'un cabinet extérieur coûteux, il considère dommage d'avoir attendu si longtemps pour se rendre compte de la nécessité d'organiser le développement commercial yonnais. Il rappelle que, depuis 10 ans, l'opposition n'a eu de cesse de lancer ce débat, que ce soit en évoquant le FISAC, les interventions, le projet urbain ou encore l'utilisation des droits de préemption des fonds de commerce.

Il donne cependant raison à l'idée qu'un tel schéma doit prendre en considération toutes les interactions entre les habitants, le logement, le transport, le stationnement, ou encore l'animation de l'offre commerciale. Ces éléments sont essentiels, car le fait d'attribuer des subventions n'est pas suffisant. En effet, même si les actions FISAC sont utiles, ce ne sont pas pour autant les subventions qui aident à la politique du développement commercial. De même qu'une vision cloisonnée ne résoudra pas non plus le problème de la redynamisation commerciale. Il faut en effet avoir une vision globale, tenir compte de la complexité des cheminements du centre-ville et du stationnement, et faire en sorte de répondre à une question importante : comment faire de la ville une communauté vivante d'échanges et de rencontres par le centre ? C'est ainsi que nous pourrions faire avancer les choses. Il faut donc mettre l'humain au centre du projet.

Il se dit surpris car les axes présentés, ne changent rien. Certes, la présence d'un manager pour l'animation commerciale est déjà une bonne chose. Pour autant, le fait de prospecter est un sujet qui a déjà été évoqué il y a dix ans. On n'apporte donc pas grand-chose par rapport à l'animation commerciale mise en place avec les commerçants.

Sur la forme, ce dossier est un exercice de communication. Cette question arrive en effet à point nommé car les événements y contraignent, les difficultés de certains commerçants suite aux travaux obligent à parler et l'échéance des prochaines élections approche. Ce schéma va d'ailleurs permettre de réfléchir dans les deux ans à venir. C'est une préparation du projet municipal et une opération marketing déplorable. Certes, le commerce de centre-ville doit avoir une identité forte et il doit se différencier des zones périphériques, comme celles de La Roche Sud. Cependant, depuis le début de la réflexion sur les Flâneries, il a toujours été évoqué ici que le centre-ville devait être identifié.

Pour cela, poursuit-il, il existe deux pistes. La première est de choisir la nature et la typologie des commerces de centre-ville, avec une notion de « boutiques » et une orientation des produits avec plus de convivialité et de luxe. En effet, il n'est pas utile de faire un centre-ville concurrent des zones périphériques car cela n'aurait pas de sens. La deuxième piste est de réorganiser la discussion Ville-commerçants. Il apparaît nécessaire de mettre en place un véritable partenariat avec les commerçants, qui dépasse la simple information une fois que les décisions sont prises. La réussite ne peut passer que par l'adhésion du plus grand nombre car nous savons aussi que de nombreux commerçants n'appartiennent pas à l'association des commerçants du centre-ville. Il y a donc une démarche globale à avoir.

Donc oui, il faut un schéma de développement commercial. Il le demande depuis 2008. Il pense que ce schéma arrive trop tard. Il aurait dû se monter avant la réflexion de la place Napoléon car la problématique de cheminement en centre-ville et la politique de liaison avec les halles est importante. A ce sujet, il rappelle que l'architecte GUILLEUX, en son temps, avait déjà évoqué cette problématique, qui aujourd'hui n'est pas intégrée dans le réaménagement de la place Napoléon. Comme trois architectes sont passés en dix ans, la cohérence de la politique est peut-être aussi liée au fait que plusieurs personnes aient été concernées. Il n'y a donc pas de logique dans le temps.

En conclusion, il déclare être favorable à ce schéma, mais déplore une fois de plus qu'il s'agisse d'un élément de communication qui vient juste valider ou « mousser » la politique municipale sur le commerce, qui aujourd'hui, est insuffisante à La Roche-sur-Yon.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Je voudrais à mon tour saluer la qualité de l'étude conduite par la CCI, qui, comme les précédentes, est tout à fait pertinente et extrêmement recherchée. C'est donc un excellent travail qui doit permettre une réflexion approfondie et surtout un programme d'action, car « réfléchir, c'est bien, mais agir, c'est encore mieux ».

Ainsi, il aura fallu attendre la fin de ce mandat – puisque nous sommes à quelques mois des prochaines élections municipales –, pour voir arriver une telle délibération, dont l'importance n'échappe à personne, dès l'ouverture d'un conseil municipal. Même si Madame LEBOEUF a fait une présentation très large et parfois même assez « fourre-tout », je pensais que nous parlions réellement d'un schéma de développement commercial, car même si celui-ci s'inscrit dans un contexte, il faut néanmoins se recibler sur l'essentiel.

En ce qui concerne cet « essentiel », ce n'est pourtant pas faute de vous avoir alerté et mis en garde depuis le début de ce mandat, puisque notre groupe n'a cessé de dénoncer votre politique en matière de développement commercial.

Aujourd'hui devait être un grand jour pour nous car vous reconnaissez enfin que nous avons raison. Nous devrions nous en réjouir mais nous ne pouvons pas car nous sommes tristes pour notre ville. En effet, que de temps perdu, que de dégâts commis et que de situations difficiles, voire de drames humains, qui auraient pu être évités ! Oui, être évités. Comment ? Tout simplement avec de l'écoute et du pragmatisme, loin de ce dogmatisme stérile mis en œuvre depuis trop longtemps à La Roche-sur-Yon.

Dois-je rappeler Monsieur le Maire que je vous ai entendu bien souvent dire : « si les commerces ferment à La Roche-sur-Yon, c'est qu'ils ne sont pas bons ? Seuls les meilleurs resteront. » Vous nous permettrez non seulement de ne pas être d'accord avec de tels propos, mais de penser qu'ils ne sont pas loin d'être indignes de la part du premier magistrat de la Ville.

Vous affirmez dans cette délibération qu'« un développement commercial non maîtrisé peut déséquilibrer gravement un territoire ». Bien évidemment, nous sommes d'accord. Mais alors je vous le demande : qu'avez-vous fait pendant toutes ces années où vous aviez le pouvoir de décision, sinon contribuer à organiser, voire laisser organiser ce déséquilibre, au point qu'aujourd'hui, la zone commerciale des Flâneries est effectivement – sinon en nombre de commerces du moins en terme de chiffre d'affaires –, le premier pôle commercial de la ville, devant le centre-ville ? En effet, il n'y a pas que l'indicateur du nombre de commerces qui doit être pris en compte.

Mais plus grave encore. Vous avez laissé se développer sur la zone des Flâneries et sur la zone Nord des commerces de petites surfaces, proposant des produits identiques à ceux du centre-ville, mettant ainsi directement en concurrence les Flâneries et le centre, avec un avantage certain aux Flâneries. De plus, désolé de le redire, mais vous n'avez jamais parlé du stationnement, Madame LEBOEUF. Or, il est indispensable au commerce. « No parking, no business ». Et oui, nous le redisons une fois encore ! Et là aussi les faits nous donnent raison. Ceci est d'ailleurs venu illustrer l'installation récente de la FNAC aux Flâneries. A ce titre, son directeur a même déclaré : « C'est là que se fait le commerce à La Roche-sur-Yon ». Sans parler de l'arrivée plus récente de Sud Avenue dans le paysage commercial yonnais, qui a conforté le déplacement du commerce en périphérie de la Ville, certes en le rééquilibrant par rapport au Nord, mais encore au détriment du centre-ville.

Et voilà que tout à coup, vous vous apercevez qu'un schéma de développement commercial s'avère nécessaire. Il est bien tard. Espérons qu'il ne soit d'ailleurs pas trop tard. Vous comprendrez notre scepticisme. Il y avait déjà à La Roche-sur-Yon l'office du commerce, l'observatoire du commerce et le manager du centre-ville. Désormais, il y aura en plus le schéma et sa planification du commerce. Or ce mot nous interpelle. Quid dans tout cela de la liberté du commerce, Monsieur le Maire ? Car si un mot ne va pas avec la notion de commerce, c'est bien la notion de planification.

Pour résumer et pour conclure, je dirais à Monsieur le Maire – et je regrette de devoir le dire –, que cette délibération est un constat d'échec de votre politique, voire de votre mandature. Or vous aviez tous les moyens à votre disposition pour réagir en temps et en heure pour prendre les bonnes décisions depuis déjà longtemps. En particulier en tant que président d'ORYON et même PDG. D'ailleurs, pour rejoindre les propos de Monsieur CAILLAUD, je dirais que votre schéma de développement commercial ressemble fort à un programme de campagne. Aussi, qui pensez-vous tromper ? Pourquoi feriez-vous demain ce que vous n'avez pas fait hier depuis tout ce temps que vous étiez au pouvoir ? Alors, ne nous racontons pas d'histoires. Le centre-ville a des problèmes et il est urgent d'intervenir car nous avons tous le même objectif : que les commerces du centre-ville et l'activité commerciale de La Roche-sur-Yon se développent harmonieusement sur toutes les zones. »

A. LEBOEUF se demande qui prépare les élections municipales ? Elle note que M. PELTAN intervient pour une attaque systématique du centre ville et sans tenir compte de la réalité des chiffres. En effet, le discours de l'opposition se focalise toujours sur les fermetures de commerces et jamais sur les ouvertures. En outre, il n'est jamais question des surfaces disponibles aux Flâneries,

actuellement plus de 1 000 m², à comparer à la surface moyenne d'un commerce en centre ville, à peine 100 m².

De la même manière, gloser autour de l'installation de la FNAC aux Flâneries pour juger du commerce yonnais, c'est mentir aux citoyens puisqu'il s'agit là d'une franchise accordée par cette enseigne. La vraie situation c'est que plusieurs villes en France voient les magasins FNAC quitter les centres-villes et les menaces de fermetures s'intensifient.

Quant à l'absence de changement évoqué, elle en conteste l'affirmation, il y a une restructuration profonde et un renforcement commercial qui s'appuient sur le développement d'ORYON. Elle relève la contradiction surprenante de M. PELTAN déclarant à la presse que les « Vitrines du centre ville » est son association préférée, alors que celle-ci travaille aux objectifs que son groupe remet en cause. Une convention précise, en effet, que l'association s'engage à « conquérir une animation globale du centre ville et à participer à des animations communes avec d'autres quartiers de la ville. Au contact des professionnels, elle joue un rôle essentiel de représentation des commerçants. »

Ainsi donc, M. PELTAN méprise l'action politique municipale en matière de commerce mais fait l'article d'une association qui rejoint les objectifs commerciaux de la Ville. Selon A. LEBOEUF, nul n'est dupe qu'il s'agit là, avant tout, de faire la promotion d'un homme qu'elle souhaite voir inscrit sur les prochaines listes des élections municipales.

De même, attaquer de nouveau le développement de la périphérie sans dire que le nombre de commerces s'est maintenu en centre ville entre 2007 et 2012, malgré l'ouverture de Sud Avenue en 2009, est purement de la communication partisane.

A. LEBOEUF rappelle que la première vision du territoire date de 2005, elle intégrait déjà la fonctionnalité commerciale jusqu'en 2020. Elle est aujourd'hui revisitée pour intégrer le commerce de centre ville et les autres spécificités à l'horizon 2040. A entendre les discours prononcés, elle se dit convaincue du bien-fondé d'avoir commandé une étude sur le sujet. Elle rappelle à L. CAILLAUD que la CCI est un partenaire privilégié de la Ville à qui sont régulièrement confiés des dossiers tels que la charte qualité ou les réhabilitations et rénovations de commerces. Il ne faudrait pas laisser entendre que c'est un partenariat ponctuel, la Ville ne s'est pas interrogée sur l'opportunité de confier cette étude à la CCI plutôt qu'à un cabinet extérieur.

S. IBARRA se dit surpris de l'interprétation de l'étude présentée. Il ne lui semble pas qu'elle décrive l'apocalypse du commerce de centre ville. Pour autant, c'est une véritable préoccupation, un point fort de la stratégie municipale lors du présent mandat. Et justement, il s'agit de dérouler et terminer un programme confié en 2008 par les électeurs.

La stratégie du centre ville n'est pas uniquement basée sur le commerce. Il y a aussi l'urbanisation, l'offre culturelle, les animations et les aménagements pour le public. L'étude de la CCI, dont tout le monde reconnaît la qualité et le sérieux, constate une situation qui conforte les projets lancés par l'équipe municipale et qui montre que la véritable préoccupation n'est pas une échéance électorale mais bien l'aboutissement d'une volonté au service de la population. Il lui semble en effet nécessaire que l'accent soit mis sur l'attractivité du centre ville.

A. CHARRIEAU reconnaît la valeur de l'étude réalisée par la CCI. Cependant, pour avoir des commerces, il faut, selon elle, que les consommateurs disposent des moyens financiers pour cette consommation. Cette problématique doit être prise en compte, bien que l'action d'un conseil municipal soit forcément limitée en ce domaine.

Il existe, selon elle, d'autres moyens pour agir, notamment sur l'économie avec le volet industriel, mais actuellement la situation n'est pas favorable. Il faut donc prendre en compte ce facteur. Elle propose de réfléchir à la prospection d'enseigne, c'est un axe important dans les actions potentielles du schéma de développement.

Il lui paraît important de prendre en compte les surfaces de commerces avec logements en étage. Il faut permettre aux commerçants de pouvoir s'installer mais il faut penser aussi, dans le cas des enseignes qui emploient plus de personnel que les commerçants indépendants, que la priorité n'est pas souvent donnée au bien être des salariés ou à la satisfaction des besoins des habitants d'un territoire. Il peut y avoir des décisions arbitraires plus centrées sur l'intérêt financier des entreprises. Ainsi, il lui apparaît indispensable de penser à des surfaces moins importantes car les mentalités évoluent et les consommateurs supportent de moins en moins les surfaces commerciales « monstrueusement » étendues. Elle constate également que matériels et produits sont de moins en moins chers, leur fabrication se fait au détriment des êtres humains. Elle appelle à réfléchir également à ces aspects.

R. MESTRE estime que la situation est assez grave. Il aura fallu attendre longtemps avant de s'en rendre compte. Les chiffres évoqués datent pour certains de 5 ou 6 ans et l'étude date de 2012. L'actualité économique peut basculer très vite ; ce qui l'intéresse, déclare-t-il, c'est l'avenir, et il

constate que depuis l'arrivée du nouveau Président de la République, les choses basculent. D'autre part, il constate que les travaux en centre ville sont réalisés par des Portugais, alors que les files de chômeurs augmentent devant Pôle Emploi. Il constate aussi que le chiffre d'affaires de beaucoup de commerçants est en baisse, notamment en centre ville ; et en consultant les sites internet, il remarque que la moitié des commerces de la rue Clemenceau est actuellement en vente.

Certes, il reconnaît qu'une somme de 10 000 euros en faveur des commerces, ce n'est pas neutre, mais il rappelle à Monsieur le Maire que les commerçants sont venus en mairie se plaindre de l'augmentation des impositions. Celui-ci a en effet connu une hausse de 300 %. Le fait de reverser 1 000 € à certains montre bien que les mesures prises n'ont pas été les bonnes.

Les problèmes doivent, selon lui, être réglés à l'horizon 2013 et pas 2015. Et, ajoute-t-il, ce n'est pas en faisant travailler des Italiens et des Portugais que la Ville aura assez d'argent à consacrer ailleurs.

M. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Je voudrais faire trois observations rapides. Les villes qui ont été choisies dans la strate ont les mêmes difficultés que La Roche-sur-Yon. J'étais à Carcassonne il y a une semaine et les commerçants du centre-ville ont les mêmes réflexions que ceux d'ici sur la création de surfaces importantes à l'extérieur. Deuxièmement, si vous voulez trouver de nouvelles surfaces commerciales dans le centre-ville, il va peut-être falloir les organiser. Car pour le moment, on ne les voit pas. Enfin, les 300 000 € que vous allez mettre en direction du commerce sont certes une bonne chose, mais ils ne représentent que 0,3 % du budget de la Ville. »

T. TARROUCHE apostrophe R. MESTRE pour ses propos qu'il qualifie d'irresponsables. Déclarer que la moitié des commerces de la rue Clemenceau vont se vendre relève de la rumeur. En sa qualité de commerçant, poursuit-il, il connaît bien la situation et a déjà entendu de semblables inepties, comme lors de l'ouverture de Sud Avenue le 15 octobre 2008 où il s'affirmait que ce site concurrencerait les Flâneries. La meilleure attitude fût de ne pas répondre à ces provocations et de continuer à travailler. Il est aujourd'hui démontré que cette zone est tout à fait complémentaire de l'offre existant en centre ville. Par ailleurs, l'arrivée de l'enseigne LEROY MERLIN sur le territoire de La Roche-sur-Yon va drainer une clientèle qui fréquentait Les Olonnes ou La Rochelle. La périphérie et le centre ville formant une identité complète, ces personnes viendront dans le centre, il s'en dit persuadé.

Enfin, il déclare à M. PELTAN que ces rumeurs sur les fermetures de commerces ne sont pas non plus responsables. Certains commerces fonctionnent très bien en centre ville, certains restaurants ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 80 %. Mais des allégations sans fondement sont préjudiciables aux commerçants, il demande donc à M. PELTAN d'adopter une autre stratégie, un autre langage pour construire ensemble une nouvelle forme de commerce et accompagner le développement urbain. Il espère, pour conclure, que malgré la crise le commerce du centre ville pourra compter sur la fidélité des citoyens de la ville.

J. SOULARD regrette d'entendre dans les déclarations de l'opposition que rien n'avait été fait jusque là. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui une étude est présentée que les choses n'avancent pas. D'ailleurs, cette étude confirme que la ville se place dans les mêmes créneaux que les villes de strates identiques. Cela montre qu'il y a bien eu un travail de réalisé.

Il appelle également à se méfier des comparaisons car entre un département très peu peuplé, comme la Mayenne, et un autre avec plus de 600 000 habitants, les conséquences ne sont pas identiques dans le fonctionnement des villes centres et on ne peut pas jauger Laval comme La Roche-sur-Yon.

Il relève également les contradictions dans les discours de JG. DUTOUR, qui appelle à une organisation de l'offre commerciale et M. PELTAN qui prêche la liberté d'entreprendre.

Enfin, il cherche vainement dans les propos de R. MESTRE des propositions concrètes pour l'avenir.

Y. HELARY fait l'intervention suivante :

« Je voudrais m'adresser à vous Monsieur MESTRE car vous m'avez souvent fait sourire dans vos propos décalés parfois même totalement hors sujet. En revanche, suite à ce que vous venez de dire, concernant les Portugais, et que vous avez déjà dit hier, je remarque que vous nous refaites le coup du plombier polonais, alors que nous sommes aujourd'hui dans un monde qui s'appelle l'Europe et la mondialisation. Le plus grave dans tout cela, c'est que vos propos alimentent les sentiments de xénophobie et de racisme que nous entendons un peu partout et fait monter aujourd'hui le Front National. Aussi, je vous en conjure, car je sais qu'au fond vous n'êtes pas sur ce type de position, n'ayez plus ce genre de propos car ils seront retenus contre vous. »

A. LEBOEUF annonce la projection d'une vidéo ayant pour thème les objectifs partagés par les villes de la strate 55 000-100 000 habitants. Ce document, créé par un élu UMP, montre l'importance d'un

développement de centre ville, ces préoccupations rejoignent fortement les objectifs commerciaux de La Roche-sur-Yon.

Projection d'un film sur la dynamisation du centre ville engagée par la commune de Rueil-Malmaison.

Monsieur le Maire confirme ce que l'étude démontre : la ville est commercialement attractive. Une baisse de chiffre d'affaires de 7 % est également constatée à Cholet, alors qu'il n'y a pas de travaux en cours. Il s'agit donc bien d'un phénomène conjoncturel et général.

Il fait part d'une modification de stratégie d'image ; en effet, il devient important aujourd'hui de « vendre la ville ». Ce que s'attache à faire ORYON, par exemple au Salon de la franchise. Certaines enseignes ne s'y trompent pas et regardent le centre ville différemment.

La rénovation d'envergure est certes une période difficile, mais elle rendra la ville encore plus attractive et cela renforcera le commerce, c'est certain.

L'étude révèle également qu'un schéma commercial est nécessaire. Ainsi, il rappelle que les Flâneries ont évité une évasion commerciale vers Nantes, à tel point qu'un certain nombre d'habitants de Loire-Atlantique viennent aujourd'hui à La Roche-sur-Yon. L'équilibrage apporté par Sud Avenue ne s'est pas fait avec le centre ville mais avec la zone des Flâneries. C'est ce que démontre l'étude réalisée par la CCI.

La présente démarche vise à répondre à la déréglementation des dix dernières années. Il convient de protéger des territoires pour éviter que certaines enseignes prennent la place d'entreprises artisanales. L'enjeu concerne près de 6 000 emplois industriels, il faut donc user des moyens du droit mis à disposition. Cela sera bénéfique pour tous. Il s'agit donc de créer les conditions pour éviter une destruction, mais pas de planifier ou d'encadrer. Il en va de l'intérêt des commerçants eux-mêmes.

Pour finir, il confie avoir fait calculer le nombre exact de places de stationnement en centre ville, à moins de 200 mètres des commerces. Il en existe déjà 2 773. Mais il conviendra d'en créer de nouvelles lors de prochains projets d'aménagement pour, dit-il, se préparer à accueillir plus de personnes et anticiper le développement à venir.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

2	AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE A ORYON POUR LE SOUTIEN DU COMMERCE
----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Dans le cadre du projet Pentagone 2020, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans la rénovation de son centre ville. Dans ce contexte, depuis quelques mois, les travaux en cours rendent plus difficile l'accès à certains commerces. Au vu de ces contraintes, la société ORYON s'est engagée afin de soutenir financièrement les commerçants qui seraient en difficulté et de sauvegarder ainsi les emplois. Pour ce faire, elle sollicite une avance en compte courant d'associé d'un montant de 100 000 €.

R. MESTRE déclare :

« Ce système permet de créer des emplois. Cependant la CFE a augmenté en décembre dernier et l'agglomération a voté une augmentation pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires d'environ 130 000 €. L'impôt économique a donc triplé, voire quadruplé. Une somme de 100 000 € n'est pas suffisante pour vraiment aider les commerçants. »

P. REGNAULT invite **R. MESTRE** à se rapprocher d'ETIC 85 pour comprendre le fonctionnement de ce prêt d'honneur, gratuit.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Nous ne pouvons qu'être d'accord sur le principe de dégager des fonds auprès des commerçants qui ont dû subir la nuisance des travaux que vous avez engagés un peu partout en ville, et tout particulièrement dans le centre, alors que la crise économique s'était déjà installée durablement et qu'une météo bien peu clémente est venue s'y ajouter. J'ajouterais même que cette mesure nous paraît indispensable. Cependant, nous trouvons que ce montant est insuffisant, même si vous le

renouvelez une fois. En effet, le chiffre d'affaires minimal d'un commerce de service est en moyenne de 250 à 300 € par jour, pour une personne. Si on suppose que vous aidez cent commerces, toutes catégories confondues, cela représente 1 000 € par commerce. Rapporté aux 300 € par jour, cela représente l'équivalent de trois à quatre jours de perte de chiffre d'affaires, alors qu'ils ont subi des mois de « galère ». »

A. LEBOEUF précise qu'il s'agit bien de 5 000 € à 15 000 € par emploi préservé. C'est une mesure totalement innovante, un levier pour obtenir un complément auprès des banques.

A cette occasion, elle dénonce le comportement des élus de l'opposition :

- en Conseil d'agglomération, lorsqu'il est question de revoir les barèmes de la CFE, suite à la suppression de la taxe professionnelle sous la présidence de N. SARKOZY, ils demandent d'alléger l'imposition des commerçants ;
- en Conseil municipal, ils réclament plus de moyens pour le commerce tout en critiquant les montants d'impôts.

Elle réclame que cesse ce discours ; depuis plusieurs années, la volonté municipale est de maintenir la fiscalité, de ne pas augmenter les taux, tout en maintenant un bon niveau de service public.

Les actions sont systématiquement analysées et calibrées par des experts. Ainsi, ETIC 85 intervient dans la création et le soutien aux entreprises. Parallèlement, un travail très important est mené par le service financier, jusque sur le terrain pour soutenir les commerçants en difficulté qui ne peuvent attendre les décisions de la Commission de règlement amiable et lorsque la situation l'exige, le prêt d'honneur est activé.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

32 voix POUR

1 ABSTENTION : M. Raoul Mestre

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

3	CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE ORYON EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL
----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Par courrier du 3 avril 2013, la société ORYON propose d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de sa politique commerciale à travers un programme de 16 actions articulées autour de deux axes : le développement commercial et l'animation commerciale.

S'inscrivant dans la continuité de la politique menée par la Ville depuis plusieurs années, ce programme vient renforcer la dynamique engagée en proposant notamment un démarchage actif de nouvelles enseignes et de concepts novateurs, une promotion du territoire à l'échelle nationale et une animation renouvelée du tissu commerçant.

Véritable boîte à outils au service de la politique commerciale de la Ville et du futur schéma de développement commercial, ce programme replace le commerce au centre de la stratégie urbaine en venant accompagner la redynamisation du centre ville engagée par le Projet Pentagone 2020 et conforter le développement des pôles de proximité.

Dans le cadre de cette proposition, la société ORYON sollicite une subvention de 301 065 € au titre de l'article L.1523-7 du CGCT.

Le conseil décide d'attribuer une subvention d'un montant de 284 174 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

4	EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE
----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Par délibération du 2 juillet 2012, la Ville a instauré une Commission de règlement amiable chargée d'instruire les demandes d'indemnisation des professionnels subissant un préjudice économique dans le cadre des travaux de rénovation du centre-ville. Le périmètre d'intervention de la Commission comprend la Place Napoléon, la rue Clemenceau, la Place de la Vendée, l'avenue Gambetta et le boulevard Louis Blanc.

Compte tenu d'importantes difficultés de circulation occasionnées par les travaux sur cette zone, il est proposé d'étendre ce périmètre de la Place du Point du Jour à la rue Gutenberg jusqu'à la limite du boulevard Jean Yole.

Par ailleurs, il est précisé que ce périmètre intègre les rues attenantes à la rue Clemenceau (Thiers, Chanzy et Jean Jaurès).

R. MESTRE : *intervention inaudible*

M. PELTAN :

« Nous voterons sans hésitation pour ce périmètre étendu, avec un seul regret, c'est qu'il n'englobe pas le quartier des Halles. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	FISAC - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UN COMMERCE
----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Dans le cadre de la rénovation des commerces et artisanats, la Ville a présenté le dossier de Monsieur Claude PERISSE, artisan horloger, au Comité technique régional pour l'attribution d'une subvention. Ce dossier ayant été validé, il est proposé de lui attribuer une subvention de 9 718 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	REHABILITATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES RUE RENE COTY - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE - AVENANT
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

La pépinière d'entreprises a été transférée à La Roche-sur-Yon Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2010, à l'exception d'une petite partie d'immeuble restée propriété de la Ville. D'importants travaux de réhabilitation étant prévus, la Ville a délégué, par délibération du 28 mars 2012, sa maîtrise d'ouvrage pour qu'un maître d'ouvrage unique assure la cohérence des interventions. Depuis, la Ville a cédé sa propriété à ORYON par délibération du 19 décembre 2012. L'acte notarial a été effectué le 31 mars 2013.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'un avenant tripartite à la convention de transfert maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le changement de propriété au profit d'ORYON.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	SALON TECH'ELEVAGE - CONVENTION ENTRE LA VILLE, LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VENDEE
----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

La Chambre d'agriculture organise à La Roche-sur-Yon, au cours du dernier trimestre 2013, le Salon Tech'élevage, qui valorise les productions animales locales, et en particulier la race charolaise. Elle sollicite à ce titre le soutien de la Ville de La Roche-sur-Yon et de la Communauté d'agglomération.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'une convention régissant les obligations respectives des parties, la Ville intervenant par la mise à disposition des services du Centre technique municipal pour un montant valorisé de 30 000 €.

MN. MANDIN invite les membres du conseil municipal à venir nombreux à la « Fête une autre terre », manifestation où seront présentés des produits de l'agriculture biologique au parc des Oudairies, le 25 mai 2013.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	--

Pour la présente question, la **présidence est assurée par Joël SOULARD**, 1^{er} adjoint (article L2121-14 du CGCT)

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes doit être voté par le conseil municipal avant le 30 juin 2013. Il retrace les opérations comptables effectuées en 2012.

Il peut-être résumé de la façon suivante :

Total des dépenses (fonctionnement et investissement) agrégées : 134 802 658,91 €
dont résultat reporté 2011 : 9 319 574,67 €.

Total des recettes (fonctionnement et investissement) agrégées : 150 374 864,15 €
dont résultat reporté 2011 : 7 895 717,05 €.

A. LEBOEUF commente un diaporama relatif à la présentation du Compte Administratif 2012.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Si j'ai bien compris, les recettes moins les dépenses de fonctionnement donnent l'épargne brute. Cela signifie donc que plus nous dépensons en fonctionnement, moins nous avons d'épargne brute. Mais cela signifie aussi que nous avons plus de services. De fait, lorsque vous comparez cette appréciation très positive avec les autres villes, cela ne voudrait-il pas dire que les autres villes ont choisi entre le service et l'investissement ? Car plus elles ont investi dans les services, moins il y a de la place pour les investissements. Or il est très différent d'investir dans la pierre que dans le service car le service c'est aussi le bien-être et l'humain. Par conséquent, le jugement de valeur que vous faites sur l'épargne entre les villes ne me semble pas juste.

En effet, lorsque je regarde le chiffre de dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population et par rapport à la strate, nous sommes à 1 117 €, alors que les autres villes sont en moyenne à 1 342 €. Elles ont donc fait le choix du service et non pas d'investir dans la pierre. Elles ont fait le choix des hommes et de l'humain. Pour moi, c'est un choix politique. Vous en avez fait un autre et chacun est respectable. Cependant, j'aimerais que l'on ne critique pas les autres villes par rapport à ces chiffres car elles sont tout aussi bien gérées que vous. »

S. IBARRA précise :

« La ville de La Roche-sur-Yon se situe au-dessus de la moyenne des villes de la strate en terme de dépenses de fonctionnement par le choix qu'elle fait d'investir dans le personnel : 56,7 % contre une moyenne de 56,3 %. Privilégier l'humain pour rendre le service public est un choix assumé et il est constaté que le service rendu à la population est de qualité.

Par ailleurs, le produit fiscal est plus faible que la moyenne de la strate. Pour autant, outre des dépenses de personnel importantes, la Ville continue à investir et à dégager des moyens pour continuer à le faire. Il comprend que ce constat est difficile à critiquer pour l'opposition.

R. MESTRE dit qu'il n'est pas satisfait. Il a toujours demandé de baisser les taux car ils augmentent l'impôt des ménages.

Par ailleurs, lorsqu'il est déclaré que la moyenne d'imposition n'est pas très importante, c'est qu'à cause de plafonnements, ce sont d'autres qui payent l'impôt.

Il note également que les agglomérations compliquent, pour la mise à disposition de personnels, les évaluations budgétaires. Or c'est un critère important pour des comparaisons viables.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Effectivement, les dépenses de fonctionnement sont contenues, malgré une augmentation des charges de personnel de 2,84 %. Or elles auraient normalement dû baisser du fait du transfert de certains agents auprès de l'Agglomération. Deuxièmement, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous n'avons pas parlé des nouveaux engagements d'emprunts, qui, d'après les chiffres s'élèveraient à 14,5 millions d'euros, alors que l'encours de l'emprunt reste à 65 millions d'euros. Enfin, vous annoncez que 54 % des investissements sont des dépenses structurantes. Nous ne partageons pas votre analyse sur ce point car nous estimons qu'une part d'entre elles sont des dépenses de prestige. Quoi qu'il en soit, l'avenir nous départagera et nous pourrions peut-être constater que les investissements qui ont été faits ont porté leurs fruits. Mais il faudra attendre. »

L. CAILLAUD déclare :

« Je voudrais faire deux observations : une sur les indicateurs de performance, sujet que nous évoquons régulièrement depuis une dizaine d'années. C'est une vieille demande qui, compte tenu du contexte économique et budgétaire actuel, est à surveiller de près. C'est en effet une impérieuse nécessité puisqu'aujourd'hui, il n'existe pas de cellule d'évaluation d'action publique de la Ville, à la fois externe ou interne. Or nous devons nous responsabiliser vis-à-vis de la dépense publique et surtout pour pouvoir dire aux habitants que nos politiques publiques sont performantes. Lorsque j'emploie ce terme, il ne s'agit pas forcément du montant mais de l'impact par rapport à l'objectif que nous nous sommes fixé. Nous savons en effet qu'en matière fiscale, ce n'est pas la problématique du montant qui est importante, mais celle de la réussite du projet entamé. De fait, malgré nos demandes depuis de très nombreuses années, je constate que vous n'avez pas mis en place de cellule d'évaluation. Or, je pense qu'il est intéressant de pouvoir faire évoluer des politiques lorsqu'on considère qu'elles ne sont pas efficaces, à la fois économiquement et sur l'objectif social éventuel évoqué.

Ma deuxième observation concerne un montant important du budget en termes de dépenses de la Ville, puisqu'il représente 57 %. Il s'agit de la problématique du bilan social et du fonctionnement de la Ville. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vrais débats au sein du Conseil Municipal de manière régulière sur ce sujet aussi important. D'autre part, comme l'Opposition n'est pas représentée dans les différentes commissions portant sur le personnel municipal, nous avons une réelle difficulté d'information dans ce domaine. Je pense donc qu'il serait intéressant d'avoir ce débat au sein de ce Conseil Municipal. Voilà mes deux observations. »

A. LEBOEUF répond à L. CAILLAUD :

« Il existe des outils d'évaluation des politiques publiques, deux personnes sont en charge du contrôle de gestion. Un observatoire des politiques publiques sur le territoire fonctionne également, les critères sont connus. Les propos tenus sont donc sans fondement.

Elle rappelle également le fonctionnement de la commission Finances-Economie-Emploi-Administration générale, Communication et Nouvelles technologies, précise que les élus de l'opposition sont représentés, et qu'une annexe obligatoire du compte administratif est fournie à tous les membres du conseil. »

Pour répondre à R. MESTRE sur les dépenses de fonctionnement et le lien avec l'Agglomération, elles diminuent fortement, notamment de 2009 à 2010, puisqu'elles sont descendues de 75,5 millions à 64 millions d'euros. Un certain nombre de politiques, avec les charges de personnels y afférant ont été transférées avec l'ensemble des recettes à l'Agglomération, et notamment le produit économique (ancienne TP). En revanche, comme les recettes ont été transférées, une attribution de compensation est calculée. D'autre part, elle rappelle que le Compte Administratif 2012 est comparé à celui de 2011 et non pas à celui de 2010 ou de 2009.

Elle précise aussi que la Communauté d'Agglomération a choisi de mutualiser les services. Aussi, depuis l'année 2012, les recettes liées à la refacturation des charges de personnel à l'intérieur du budget de la Ville représentent environ 1,1 million d'euros.

S'adressant à J. BESSEAU, elle lui indique qu'il compare les dépenses de personnel aux dépenses de fonctionnement, mais, indique-t-elle, la Ville est au-dessus des ratios. Pour obtenir un vrai comparatif, il ne faudrait pas se contenter d'une évaluation globale mais détailler le plan de services des villes concernées.

Elle interroge les élus d'opposition pour qu'on lui démontre qu'un service au public ait été diminué. Elle sait qu'au contraire, le niveau de service est maintenu, tous les leviers sont utilisés, conclut-elle, pour maintenir du pouvoir d'achat aux habitants, que ce soit en maintien des taux ou en politique tarifaire.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard,

M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

1 ABSTENTION : M. Laurent Caillaud

Ne prend pas part au vote : M. Pierre Regnault

9	COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé au Conseil Municipal de valider que le compte de gestion et ses annexes dressés par le receveur pour l'exercice 2012 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Les instructions comptables M14 et M4 prévoient l'affectation des résultats. Elle doit intervenir lors de la plus proche décision budgétaire (budget supplémentaire) après le vote du compte administratif si ce dernier est voté après le budget primitif.

La détermination des résultats doit prendre en compte :

- le résultat 2012 de la section de fonctionnement augmenté du résultat 2011 reporté de la section de fonctionnement. Le résultat 2012 est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre) ;
- le solde d'exécution 2012 de la section d'investissement - solde entre recettes et dépenses d'ordre et réelles - augmenté de l'excédent ou le besoin de financement de 2011 ;
- le solde des restes à réaliser en investissement : en dépenses, ce sont les dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2012 et en recettes, ce sont les ressources certaines n'ayant pas fait l'objet de l'émission de titres de recettes.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2012 doit en priorité couvrir le besoin de financement 2012 de la section d'investissement.

Une fois ce besoin de financement couvert, le solde du résultat de la section de fonctionnement peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

11	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le budget supplémentaire a pour objet de décrire les opérations suivantes :

- la reprise des résultats de l'exercice 2012, conformément à la délibération d'affectation des résultats.
- l'inscription, en reports de crédits, des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2012.
- l'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent pour le Budget principal à 25 673 295,18 € et pour les budgets annexes à 3 604 044,98 €.

L'équilibre en dépenses et en recettes, budget principal et budgets annexes, s'établit ainsi à 29 277 340,16 €.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

12	POLITIQUE TARIFAIRE - EVOLUTION DE LA DELIBERATION CADRE ET DE LA DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

L'article 8 de la délibération cadre du 28 mars 2012 prévoit l'actualisation annuelle des tranches de quotients familiaux au 1^{er} janvier de chaque année, au rythme de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'année écoulée par rapport à l'année précédente.

Cette opération entraînant un changement de tous les tarifs en cours d'année scolaire, il est proposé d'actualiser les tranches en même temps que le changement de l'année de ressources, soit après le dernier jour de l'année scolaire.

Par ailleurs, l'article 4 de cette même délibération précise que, pour les enfants des familles d'accueil, c'est le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis IRPP des familles d'accueil qui est retenu pour le calcul tarifaire.

Considérant que la prise en compte de la situation personnelle des familles d'accueil n'est pas judicieuse, s'agissant de leur activité professionnelle, et que l'indemnité forfaitaire du Conseil Général ne concerne que les frais d'entretien, il est proposé d'appliquer pour les enfants accueillis un tarif fixe, identique à celui appliqué pour les foyers d'hébergement.

Enfin, en ce qui concerne la délibération n° 26 du 23 mai 2012 sur les tarifs de restauration scolaire, des accueils périscolaires et des classes de découvertes, il est proposé de fixer un tarif, pour l'accueil pendant la pause méridienne des enfants apportant un panier repas pour des raisons médicales, à 50 % du prix des repas, au lieu de l'application du tarif d'un accueil périscolaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	LOCATION-MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET PRESTATIONS DE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE - CONVENTIONS DE GROUPEMENTS DE COMMANDES
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

En application de l'article 8 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant sur le Code des Marchés Publics, les trois entités (Ville de La Roche-sur-Yon, Centre Communal d'Action Sociale et La Roche-sur-Yon Agglomération) décident de constituer deux groupements de commandes pour coordonner, optimiser la procédure de consultation et gérer les prestations au sein de marchés conjoints.

Il est proposé d'autoriser la signature de deux conventions de groupements de commandes :

- la première, entre la Ville, le CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération, a pour objet d'équiper les différents services et les écoles en copieurs multifonctions.
- la seconde, entre la Ville, le CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération, la commune de La Chaize-le-Vicomte et la commune des Clouzeaux, prévoit la fourniture des prestations de téléphonie regroupant les abonnements et les communications pour les lignes fixes et les lignes mobiles.

La Ville de La Roche-sur-Yon sera désignée comme coordonnateur des groupements de commandes des consultations pour des marchés d'une durée de 4 ans.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANT(S)
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Les avenants présentés concernent 2 marchés :

- avec COCKTAIL Régie de La Roche-sur-Yon et porte sur des panneaux publicitaires vidéos d'information municipale. En effet, suite au programme des travaux en ville, il s'est avéré pertinent de déplacer 2 panneaux publicitaires vers d'autres sites. Ce transfert est sans incidence financière pour la Ville.

- avec Julien BERTHOME, opération école et maison de Quartier Jean Yole, pour régulariser une erreur matérielle issue de l'avenant de transfert pour permettre le règlement intégral du sous-traitant.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Vous nous demandez d'approuver le déplacement des panneaux lumineux. Nous n'y voyons aucune objection car un contrat signé doit être honoré. Cependant, ces panneaux sont très agressifs visuellement, surtout dans les quartiers habités tels que Jean Yole ou La Garenne. Ils contribuent à la pollution visuelle de l'ensemble des panneaux publicitaires qui d'ailleurs ne va pas en diminuant.

Quels sont les engagements de la Ville dans ce domaine, car rien ne figure sur ce problème dans l'Agenda 21 ? Aménager les entrées de ville sans faire disparaître progressivement une partie de ces panneaux... »

P. REGNAULT lui rappelle que ces propos ont déjà été évoqués lors d'un conseil précédent, sur le règlement de publicité. La diminution est reportée dans un délai de six ans, mais une modification est en cours par le gouvernement pour corriger cette aberration apparue sous la présidence de N. SARKOZY.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	MISE EN PLACE DES TITRES PAYABLES PAR INTERNET (TIPI)
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres Payables par Internet).

Ce dispositif permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire ou d'une facture.

L'accès se fait à partir du portail internet de la Ville, la prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire étant ensuite sous la responsabilité de la DGFIP.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres et factures mis en ligne et payés par carte bancaire sur Internet soient reconnus par le système d'information municipal et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif dans l'application Hélios.

Il est proposé au conseil d'approuver la mise en place de ce nouveau service aux usagers.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	VALIDATION DES ETUDES D'AVANT PROJET DU BOULEVARD JEAN YOLE - ARRET DE L'ENVELOPPE - REALISATION DES ETUDES PROJET
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville a engagé avec le maître d'œuvre 'Villes et Paysages' les études de requalification du boulevard Jean Yole.

La reprise des études d'Avant-Projet et la coordination avec les études du projet de résidentialisation de Vendée Habitat et du projet de la Ville de La Roche-Sur-Yon de l'opération du Mail Jean Yole /Jean Bart /Ladoumègue /Sully, devraient permettre d'assurer une cohérence à l'échelle du secteur Jean Yole, et ainsi répondre aux objectifs et enjeux conjoints de la collectivité, de Vendée habitat et de l'ANRU.

Il est notamment envisagé :

- de concevoir un projet révélateur du paysage s'appuyant sur le choix d'une gamme de mobilier, de matériaux et d'une trame arborée adaptée au site ;
- de créer un espace vélo/piéton ;
- de procéder à la mise en valeur de la limite végétale ;
- d'identifier et d'accompagner les percées du bâtiment Jean Yole ;
- d'identifier et de valoriser le parvis de la salle sportive et ses entrées ;
- de réorganiser le stationnement.

Il est proposé au conseil municipal de valider les études d'Avant Projet présentées par la maîtrise d'œuvre composée du bureau d'étude « Villes et Paysages » et d'EGIS, son enveloppe prévisionnelle de 880 000 € HT, et d'autoriser la reprise des études de projet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	VALIDATION DES ETUDES D'AVANT PROJET DU BOULEVARD BRANLY - ARRET DE L'ENVELOPPE - REALISATION DES ETUDES PROJET
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville a engagé avec le maître d'œuvre « Villes et Paysages » les études de requalification du boulevard Branly.

La reprise des études d'Avant-Projet, afin de réaliser des études complémentaires devrait permettre de répondre aux problématiques de généralisation d'un plateau et de gestion des carrefours et notamment :

- de retranscrire les enjeux de continuités piétonnes, de transversalités et de fonctionnalités urbaines, en assurant une unité de lignes et de fonctions ;
- de répartir les usages de manière homogène sur le boulevard ;
- d'assurer une lisibilité des continuités PMR et cycle au droit des principales transversalités ;
- de concevoir une nouvelle trame verte ;
- de concevoir un jeu de revêtements, de nivellement et de courbes contribuant à l'apaisement de l'espace public ;
- de proposer un mobilier urbain qui reprendra les fondamentaux des projets de voiries et d'aménagements d'espaces publics en cours de réalisation ou d'études.

Il est proposé au conseil municipal de valider les études d'Avant Projet du boulevard Branly, son enveloppe prévisionnelle de 2 000 000 € HT, et d'autoriser la reprise des études de projet.

R. MESTRE : *intervention inaudible*

P. REGNAULT indique que, lors de l'inauguration d'une agence du Crédit Mutuel, le président du groupe a indiqué que le choix s'était porté sur ce site par les perspectives de développement à venir. Il rappelle également que, malgré les travaux, les commerces continuent d'ouvrir. Enfin, il reprend les termes d'un chef d'entreprise de La Roche-sur-Yon qui exprimait sa fierté de voir la ville bouger de façon si impressionnante. Il invite donc les membres de l'opposition à partager ce sentiment. La ville de La Roche-sur-Yon, conclut-il, se métamorphose et s'embellit.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	VALIDATION DU PROGRAMME DES ETUDES PRELIMINAIRES DU MAIL JEAN BART/JEAN YOLE/SULLY - ARRET DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE - AUTORISATION DE POURSUITE DES ETUDES D'AVANT PROJET
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Mail Jean-Bart / Jean-Yole / Sully est une opération hors programme ANRU, actée dans le cadre du projet urbain global de rénovation des quartiers Forges / Jean-Yole / Pyramides, dans la continuité et en accompagnement des opérations inscrites en Convention ANRU.

Suite aux études préliminaires réalisées par la Ville, il est proposé au conseil municipal de valider le programme des études préliminaires prévoyant notamment :

- l'aménagement d'un mail piéton public structurant, lisible et qualitatif, reliant le quartier du Sacré Cœur à l'îlot Sully ;

- l'affirmation du caractère public de ce cheminement ;
- la mise en valeur du cheminement en terme paysager, viaire et de mise en lumière ;
- l'apaisement de la partie circulée de l'impasse Jean Bart et l'aménagement du parvis d'entrée de la maison de quartier et du groupe scolaire Jean Yole, tout en gérant le stationnement ;
- une meilleure accessibilité pour les usages piétons ;
- la réorganisation du stationnement.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle de l'opération pour un montant de 1 557 174 € HT et d'autoriser la poursuite des études d'Avant-Projet.

M. MAGE fait l'intervention suivante :

« Notre groupe approuve largement ces avant-projets et ces programmes car ils participent abondamment à modifier ce quartier. En effet, nous nous rendons bien compte que les déplacements des uns et des autres seront modifiés et que la circulation y sera beaucoup plus apaisée. Il fera bon s'y promener à pied ou à vélo. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	ANRU - ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION A VENDEE LOGEMENT ESH – 239 BOULEVARD MARECHAL LECLERC
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition, dans le cadre de l'ANRU, d'une maison d'habitation située 239 boulevard Maréchal Leclerc, cadastrée section BI 107, moyennant le prix de 105 000 €. Cette acquisition est effectuée en vue de libérer le foncier nécessaire à l'implantation de logements sur le quartier des Forges.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	ACQUISITION A LA SOCIETE NAULLET LIEUDIT LES COUX - AVENANT N° 3 A L'ACTE DE VENTE CONDITIONNELLE
-----------	--

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

Le Conseil Municipal confirme le report de délai au 31 décembre 2014 pour la signature de l'acte notarié définitif de vente, entre la Ville et la société NAULLET, sur le site des Coux, de la partie ateliers bloc béton, centrale à béton, garage, menuiserie et bureaux, et accepte le nouveau report de la signature de l'acte authentique de l'activité pré-dalles au 31 décembre 2016 au plus tard. Demande motivée en raison des difficultés économiques du moment et l'absence de visibilité sur le marché de la construction à court et moyen terme.

J. BESSEAU déclare :

« Cette délibération illustre vraiment un projet qui a mal commencé, depuis les premières dépenses d'études de 2001, puis avec les acquisitions en 2009, et enfin avec les décisions prises en 2012 repoussées pour 2014 - qui devraient peut-être aboutir en 2016, si j'ai bien compris. Ce sont des promesses continuellement repoussées. Même le montant des acquisitions aurait pu être défini. Or nous ne l'avons pas trouvé dans la délibération.

Pourtant, certains élus de votre majorité ont posé pour la presse et ont fait de la publicité. Ce projet sera en fait affecté aux prochains élus car quid de la base nautique ?

Quid aussi du club de plongée ? Quid d'un parc d'activité et de loisirs et des emplois que cela aurait pu générer ? Pour tout cela, nous allons faire un chemin piéton et une piste cyclable, qui, si j'en crois la presse, relieront deux quartiers. Voilà le grand projet de la carrière des Coux. J'avoue qu'il y a un manque d'idées. Nous attendons sans doute la nouvelle majorité car nous sommes actuellement en panne sèche sur cette carrière. »

M. DURQUETY lui répond :

« La Ville reste fidèle à ses principes de coréalisation, de co-réflexion avec l'ensemble des Yonnais, puisque Monsieur le Maire a signé une lettre de mission en 2009. Le conseil de quartier de ce territoire a donc été amené à réfléchir avec ses habitants sur le devenir de la carrière des Coux. Parmi

les préconisations de ce conseil de quartier, la soixantaine d'habitants présents a manifesté son intention de voir ce site préservé, en y installant un minimum d'activités humaines, au-delà d'une activité pédestre garantissant la biodiversité de ce site. Naturellement, cela ne remet pas en question l'entraînement des pompiers qui se fait sur place depuis de nombreuses années. Cela ne remet pas non plus en question l'abattage de la peupleraie, ni l'activité cycliste. Le projet continue donc avec les desideratas des habitants.

M. MAGE invite Monsieur BESSEAU à une promenade yonnaise le 7 juin sur la carrière des Coux afin de mieux comprendre la biodiversité et les réflexions du conseil de quartier.

S. IBARRA demande que les différents dossiers ne soient pas confondus. Celui-là concerne une entreprise qui sera relocalisée sur le secteur Belle Place. Elle ne remet pas en cause les projets futurs de la carrière des Coux.

Par ailleurs, il rappelle que le site accueille déjà des usagers, club cycliste ou de plongée, et le conseil de quartier qui y réalise un certain nombre d'investigations.

Il invite donc J. BESSEAU à lire un peu moins la presse et à fréquenter plus les habitants du quartier, pour connaître mieux les projets envisagés qui, à aucun moment, n'ont intégré une quelconque base nautique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	ACQUISITION DE L'ASSIETTE FONCIERE DE LA PARTIE PRIVEE DE L'IMPASSE DU FOUR A DIVERS PROPRIETAIRES
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition à titre gratuit de l'assiette foncière de la partie privée de l'impasse du Four, cadastrée section DI 108p, 369, 372, 374, 375, 378 pour une contenance totale de 213 m², à l'ensemble des riverains propriétaires en vue de réaliser les travaux de viabilisation de la voirie communale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	ACQUISITION DE TERRAINS AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - VALLEE DE LA RIALLEE
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition au Département de la Vendée de terrains situés au sein de la Vallée de la Riallée, cadastrés BX 98, 99, 231, 445 - H 372, 1468, 1469, 1231, 1490 - HR 9, 10, 11, 12 - I 117 pour une contenance totale de 8ha 88a 06ca, à titre gratuit, à l'exception de la parcelle HR 6 pour un montant de 1 895 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DE GAZ DE FRANCE - PASSAGE DE CANALISATION POUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ - RUE JEAN MOULIN
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisation pour le réseau de distribution publique de gaz, sur les parcelles situées rue Jean Moulin et cadastrées section BI 120, 509 et 659.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	MODIFICATION DE DOMANIALITE APRES ENQUETE PUBLIQUE - CLASSEMENT DE VOIES ET ESPACES COMMUNS
-----------	--

Rapporteur :

Il s'agit, pour le conseil municipal, de se déclarer favorable au classement des voies et espaces communs du lotissement 'La Maison Neuve des Landes' tranche 1.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par arrêté municipal n° 13-0077 du 15 janvier 2013, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique, qui s'est déroulée du 11 février au 12 mars 2013 inclus, portait sur des modifications, adaptations, corrections des pièces réglementaires écrites et graphiques :

- 1- Dans le lexique : Précision de la définition de l'alignement.
- 2- Dans le lexique : Introduction de la définition de la hauteur absolue.
- 3- Article 11 : Précision de la définition de mur de soutènement et des types de clôtures autorisés.
- 4- Actualisation de la notice des emplacements réservés.
- 5- Rajout d'un avertissement dans le règlement.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

26	CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE ET EXTENSION DES VESTIAIRES AU STADE RIVOLI - PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Lors de sa séance du 02 juillet 2012, le conseil municipal a décidé le lancement de l'opération d'extension des vestiaires (+ réhabilitation de l'existant) et la construction d'une tribune au stade Rivoli, et en a approuvé le programme. Le Conseil municipal du 19 décembre 2012 a approuvé l'Avant Projet Définitif.

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une procédure adaptée conformément aux articles 26-II-5 et 28 du code des marchés publics.

Au vu de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26 mars 2013 et des critères d'attribution énoncés et du rapport de la maîtrise d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
Lot n° 1 – VRD – Terrassement	T.S.B.85 ZA La Coussaie 85480 BOURNEZEAU	15 022,50 €
Lot n° 2 – Gros oeuvre	MC BAT ZA Belle Place – 19 Rue Bunsen 85000 LA ROCHE-SUR-YON	230 000,00 €
Lot n° 3 – Charpente métallique – couverture sèche - serrurerie	GUYONNET ZI St Médard-des-Prés 85204 FONTENAY-LE-COMTE	34 900,00 €
Lot n° 4 – Charpente bois - bardage	ROUHAUD 8 Rue du Stade 85280 LA FERRIERE	31 253,30 €

Lot n° 5 – Etanchéité	ALDENE Rue des Couvreur-ZI La Bégaudière 85800 ST GILLES CROIX DE VIE	22 775,70 €
Lot n° 6 – Menuiseries extérieures aluminium	SERRURERIE LUCONNAISE ZI de Sébastopol 85403 LUCON	16 000,00 € option n°2 : 284 €
Lot n° 7 – Menuiseries intérieures bois	ROUHAUD 8 Rue du Stade 85280 LA FERRIERE	18 271,12 €
Lot n° 8 – Doublage – plafonds suspendus	TECHNIPLAFOND 113 ZAI de Maunit 85290 MORTAGNE SUR SEVRE	6 500,00 €
Lot n° 9 – Revêtements de sols - faïence	BARBEAU ZA Pôle Odyssee 85220 COEX	15 800,00 €
Lot n° 10 – Peinture	P.P.R.V 109 Boulevard d'Italie 85000 LA ROCHE-SUR-YON	11 105,54 €
Lot n° 11 – Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaires	SARL ROIRAND Impasse Jeanne Dieulafoy 85000 LA ROCHE-SUR-YON	122 370,05 €
Lot n° 12 – Electricité – courants forts et faibles	TURQUAND 44 Rue du Séjour ZA La Ribotière 85170 LE POIRE-SUR-VIE	22 823,82 € option n°2 : 356,98 € option n°5 : 1 341,89 € option n°6 : 816,92 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT PLACE NAPOLEON - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 5 'MENUISERIES INTERIEURES-AGENCEMENT' - AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Lors de sa séance du 23 mai 2012, le conseil a validé l'avant-projet détaillé du restaurant place Napoléon. La procédure de consultation des entreprises pour la construction de ce restaurant a été lancée par le mandataire ORYON. Lors de la séance du 13 février 2013, le conseil a retenu les entreprises pour les travaux, à l'exception du lot 5 déclaré infructueux. La consultation pour ce lot a été relancée et il est proposé d'attribuer ce lot à l'entreprise ADM BRODU de La Ferrière (85) pour un montant de 98 610,21 € HT.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

5 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

28	GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHES A BONS DE COMMANDE POUR DES PRESTATIONS DE GEOMETRE - APPEL D'OFFRES OUVERT
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Des travaux d'aménagements sont régulièrement réalisés par la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et les communes du territoire. Des prestations de géomètre et relevés topographiques, de reconnaissances géotechniques sont nécessaires pour élaborer les projets de voirie et d'aménagements divers. La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et les communes d'Aubigny,